Surcoûts induits par l'ultrapériphéricité pour l'écoulement de certains produits de la pêche

1994/0255(CNS) - 21/03/1995

La commission a approuvé une proposition prévoyant l'octroi de compensations en contrepartie des coûts supplémentaires encourus pour la commercialisation de certains produits de la pêche originaires des Açores, de Madère, des Canaries et du département français de Guyane, en raison de leur situation géographique lointaine. Dans son rapport, le rapporteur, M. Carlos COSTA NEVES a déclaré que l'isolement de ces régions constituait un obstacle entravant leur développement économique et social à armes égales avec les autres régions de l'UE. Le coût financier des aides proposées était très limité mais cette mesure contribuerait à retenir les communautés locales de pêcheurs et à empêcher l'émigration.